

La CFDT agit pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

CORINNE, 34 ANS AUXILIAIRE DE VIE
- **JEAN, 45 ANS** ÉDUCATEUR SPÉCIA-
LISÉ - **PIERRE, 24 ANS** CUISINIER -
JOCELYNE, 51 ANS TECHNICIENNE
DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE
- **ÉLISA, 38 ANS** AIDE-SOIGNANTE -
MARIA, 29 ANS AGENT DE SERVICE -
BÉATRICE, 46 ANS INFIRMIÈRE -
SYLVAIN, 26 ANS OUVRIER SPÉCIA-
LISÉ - **ROGER, 56 ANS** VEILLEUR DE
NUIT - **VIVIANE, 42 ANS** SECRÉTAIRE

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire.

Obtenir l'augmentation des salaires



Le salaire est la part la plus importante du pouvoir d'achat des salariés, surtout pour les bas revenus. Les salaires négociés entre organisations syndicales et patronales d'une branche professionnelle ne peuvent être inférieurs, ni au minimum légal, le Smic, ni aux *minima* conventionnels. Mais, dans les faits, l'articulation entre Smic, *minima* conventionnels et salaire réel pose problème: dans notre champ fédéral, pour bon nombre de salariés les premiers coefficients se situent en dessous du Smic.

Des résultats pour les salariés

La CFDT a essayé de négocier avec les employeurs de Corinne, de Maria, d'Élisa et de Jean... Devant leur refus de satisfaire toute demande, elle a été au tribunal des prud'hommes avec ces salariés.

- **Corinne** : « Je suis salariée à temps partiel dans l'aide à domicile. L'action de la CFDT aux prud'hommes m'a permis d'obtenir le paiement de mes heures complémentaires. »
- **Maria** : « Agent de service dans une clinique, grâce à la CFDT, j'ai obtenu le paiement de mon indemnité, amenant ainsi mon salaire au niveau du Smic. »
- **Élisa** : « Je suis aide-soignante à domicile et la CFDT m'a obtenu le paiement de mes temps de déplacements. »
- **Jean** : « Je suis éducateur : la CFDT, par son action aux prud'hommes, a fait régulariser mon classement dans la grille de salaire correspondant à ma qualification. »
- **Martine**, déléguée syndicale CFDT, salariée dans une clinique d'un gros groupe, a négocié un accord d'intéressement. En 2007, tous les salariés ont pu bénéficier des fruits de leur travail et pas seulement les actionnaires. Certains ont perçu jusqu'à 1 000 euros.

La CFDT santé-sociaux s'engage

La CFDT revendique pour les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social, de l'Aide à domicile, de la Fonction publique hospitalière, du Lucratif et du secteur libéral :

- Une garantie individuelle du pouvoir d'achat (mécanisme qui tient compte de l'inflation sur plusieurs années) ;
- Un salaire minimum d'au moins 5 % au-dessus du Smic, dans toutes les conventions collectives et statut (FPH) ;
- La prise en charge des frais occasionnés lors de l'activité professionnelle (déplacements, assurance, téléphone, etc.) ;
- Que les richesses produites dans l'entreprise profitent autant aux salariés qu'aux actionnaires.

Des augmentations pour tous !
Elles doivent garantir au minimum le maintien, mais aussi une progression du pouvoir d'achat.

Le 3 décembre 2008,
aux élections prud'hommes,
voter CFDT, c'est choisir
de défendre vos droits
et vous faire respecter